

IndustriALL Global Union

Conférence mondiale des industries chimiques

6-7 mai 2015, Hanovre, Allemagne

Plan d'action

Préambule

Réunis les 6 et 7 mai 2015 à Hanovre, Allemagne, à l'occasion de la Conférence mondiale d'IndustriALL Global Union pour les industries chimiques, les délégués de tous les continents du monde affirment leur droit et leur obligation de défendre les droits et les intérêts des travailleurs des industries chimiques et pharmaceutiques mondiales par leur engagement au plan d'action suivant :

1. Construire la force syndicale à travers le monde en :

- Accordant la priorité à l'organisation syndicale, consolidant la densité syndicale, améliorant les droits de négociation collective et le dialogue social dans les industries chimique et pharmaceutique dans toutes les régions ; IndustriALL et ses affiliés dans les industries déploieront tous les efforts qui s'imposent pour renforcer et développer la force et la solidarité syndicales dans le cadre des efforts et des campagnes d'organisation ;
- Sensibilisant les travailleurs inorganisés, les travailleurs précaires, les femmes et les jeunes travailleurs, les professionnels (cols-blancs) et autres qui ne bénéficient pas encore des protections d'une convention collective ;
- Soutenant le développement de syndicats forts, démocratiques, indépendants, représentatifs et viables dans les industries ;
- Construisant l'unité entre les travailleurs et les syndicats aux échelons mondial, régional et local à travers des conférences, des ateliers de travail et des campagnes.

2. Agir contre le capital mondial en :

- Soutenant les affiliés dans leur lutte pour leurs droits et un travail décent, contre les gouvernements et les employeurs, dans les secteurs chimique et pharmaceutique ;
- Renforçant la solidarité entre les affiliés à travers des réseaux de syndicats au sein d'une même entreprise multinationale ou entre des multinationales connexes ; IndustriALL et ses affiliées accorderont leur soutien et la priorité aux réseaux syndicaux aux échelons mondial, régional et national ; en plus des réseaux d'entreprises, IndustriALL continuera de reconnaître le Réseau mondial des syndicats de l'industrie pharmaceutique ;
- Améliorant et renforçant les dispositions, le contrôle et la mise en œuvre des accords-cadres internationaux existants dans les industries, tout en cherchant, autant que possible, à en négocier de nouveaux ;
- Étant une voix puissante pour les travailleurs au niveau des instances de gouvernance internationales, en accordant une attention particulière aux accords de libre-échange comme le TTIP, le TPP et l'ACS et leurs répercussions possibles sur les secteurs chimique et pharmaceutique ; IndustriALL Global Union poursuivra sa collaboration sur le TTIP avec son organisation sœur, l'Industrial European Trade Union, et communiquera des informations régulières à ses affiliés concernant les derniers développements dans le cadre

de ces accords commerciaux, et ce depuis la perspective des industries chimique et pharmaceutique.

3. Défendre les droits des travailleurs en :

- Construisant la capacité d'organisation de campagnes, le cas échéant contre des entreprises multinationales chimiques et pharmaceutiques, y compris des entreprises liées à ces dernières à travers leur chaîne de valeur et qui montrent, par des violations flagrantes, qu'elles ne respectent pas les droits fondamentaux des travailleurs ;
- Déployant des actions de solidarité contre les atteintes aux droits des travailleurs, où qu'elles surviennent ;
- Tirant pleinement parti, le cas échéant, des instances intergouvernementales et internationales comme l'ONU, l'OIT et l'OCDE, pour faire respecter les normes et les principes internationaux par les employeurs des industries chimiques et pharmaceutiques ;
- Continuant à recourir aux activités sectorielles de l'OIT comme mécanisme de protection et de promotion des droits des travailleurs et en développant le dialogue social dans les industries chimique et pharmaceutique ;
- Demandant l'élimination de toutes barrières discriminatoires à la pleine participation des femmes et des autres catégories de travailleurs en quête d'équité et en favorisant leur participation pleine et forte aux activités syndicales.

4. Combattre le travail précaire en :

- Entreprenant un profilage du phénomène au niveau du secteur par le biais d'enquêtes aux échelons du secteur et des entreprises et en créant une sensibilisation accrue via des communications par secteur ;
- Motivant les syndicats affiliés à participer à la campagne « Lutte contre le travail précaire » d'IndustriALL ;
- Luttant pour l'élimination ou, au moins, la minimisation des clauses qui limitent la protection des travailleurs précaires dans les conventions collectives ; IndustriALL assurera la communication pour faciliter les échanges des meilleurs exemples et accomplissements dans ce domaine à travers le secteur.

5. Garantir des emplois industriels durables en :

- Créant une sensibilisation accrue aux enjeux du développement durable et en encourageant la participation continue des syndicats affiliés à l'élaboration de politiques et programmes visant à assurer un secteur chimique et pharmaceutique durable ;
- Influençant aussi bien la forme que la finalité de l'élaboration et de l'application d'une politique industrielle pour les industries chimique et pharmaceutique à l'échelon mondial, régional et local ;
- Forgeant entre les affiliés une vision partagée de ce qui constituerait une politique industrielle viable ;
- Identifiant les synergies avec les stratégies de viabilité d'autres secteurs d'IndustriALL, plus particulièrement le secteur de l'énergie ;
- Centrant l'attention sur les impacts sociaux et environnementaux des industries chimiques et pharmaceutiques, y compris les coûts et les bienfaits sociaux ;
- Construisant la capacité des affiliés à élaborer et mettre en œuvre leur propre vision d'un développement industriel durable ;
- Œuvrant à l'établissement de meilleurs cadres législatifs et réglementaires internationaux, nationaux et régionaux pour la protection de la santé et la sécurité et de l'environnement ;

- Maintenant une interaction et un dialogue réguliers avec les associations internationales des employeurs et en œuvrant à l'adoption d'un protocole d'accord sur la durabilité, aux fins d'identifier des enjeux-clés à l'échelle mondiale ;
- Insistant sur la pleine protection de la santé et de la sécurité des travailleurs des industries chimiques et pharmaceutiques à travers la pleine reconnaissance de leurs droits à être informés de tous les dangers liés à leur travail et à recevoir une formation qui les prépare à exercer leurs activités en toute sécurité, le droit de refuser ou d'interrompre des tâches dangereuses et le droit d'être des partenaires à part entière dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques, programmes, évaluations des risques et procédures de travail dans le domaine de la santé et la sécurité.

Conclusion

À l'heure de mettre en pratique ce plan d'action, IndustriALL et ses affiliés s'attacheront à clairement définir les objectifs et les résultats projetés pour un impact optimal, lesquels incluront des éléments relevant de l'organisation et de la construction de syndicats plus forts.

Jamais la mondialisation des droits syndicaux n'a-t-elle été plus pertinente qu'à l'heure actuelle, dans le contexte de l'économie globalisée du 21^e siècle. IndustriALL Global Union et ses affiliés lutteront sans relâche tant que ces droits continueront à être bafoués.

Une attaque contre un est une attaque contre tous.